

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christopher Sayer

<https://www.cadre21.org/membres/d01827d8fd650fe27bd81a41>

Date d'obtention : 2021-12-03 18:54:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention se veut une méthode universelle afin de gérer tout ce qui touche le sexto afin de ne pas nuire à d'éventuelles démarches judiciaires et en limitant la distribution d'images intimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus outillé pour gérer ce type de situation en sachant qu'un protocole rigoureux existe et que je n'ai qu'à suivre les étapes de la trousse. J'agirai donc avec confiance, sachant que les interventions à suivre ont été validées et j'aurai le sentiment d'avoir bien fait mon travail en lien avec ce type de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas chercher à aller vérifier si une personne a des images intimes d'une autre personne, car cela est criminel de consulter ces images. Il en est également pour l'intégrité de la personne.